



## Stop respecté, mais véhicule non éclairé

Par **trishgirl**, le **21/10/2009** à **10:49**

Bonjour,

Mon ami roulait de nuit et est arrivé à un stop. Après l'avoir marqué et vérifié les deux côtés, il s'est engagé et un scooter non éclairé (prouvé par témoin au stop en face) est rentré dans la voiture au niveau de l'aile arrière côté conducteur. Les deux personnes du scooter, dont un n'avait pas de casque, ont apparemment été blessés mais ils se sont relevés et sont partis des lieux de l'accident, laissant le scooter sur place. Les gendarmes sont venus et ont peut-être retrouvé un des deux hommes.

Nous nous retrouvons promenés entre la gendarmerie et l'assurance, ne sachant pas quoi faire.

Nous n'avons encore rien déclaré à l'assurance car ils nous expliquent que si nous entamons une quelconque démarche auprès d'eux, nous aurions au mieux 50% des torts.

Nous ne savons pas quoi faire puisque mon ami n'a plus de voiture et qu'il continue de payer son crédit et son assurance pour celle-ci.

Ma question est la suivante : quelles démarches doit-on faire ?

Merci d'avance, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2009** à **13:16**

Bonjour,

Dans un premier temps, laissez faire la gendarmerie mais préparez une déclaration d'accident destinée à votre assureur. Ce dernier se mettra en rapport avec la gendarmerie pour avoir des explications complémentaires, ensuite, vous aviserez.